

# La lettre des Agrégés d'Aquitaine



N° 19

4 octobre 2018

## EDITO

Le mois de septembre a été marqué par de nombreuses annonces, plutôt mauvaises. Entre suppressions de postes et heures supplémentaires imposées, tout cela alors que la réforme du lycée et celle du BAC arrivent... Nous, enseignants, aurions besoin de davantage de reconnaissance dans nos fonctions, davantage de temps et de moyens pour mettre en œuvre tout ce que le ministère nous programme.

Petit point de situation sur l'actualité.

## 2 heures sup obligatoires : Pour le SE-UNSA, c'est NON !

Dans le lot des annonces de la rentrée, le ministère veut imposer et rendre obligatoire la deuxième heure supplémentaire. S'il est vrai que de nombreux collègues font déjà 2 heures sup, puisque les recteurs imposent un taux d'HS aux environs de 10% de la DHG, chacun doit rester libre de faire des heures supplémentaires, ou pas.

Signer notre pétition. Déjà 11 000 signatures à ce jour. N'hésitez pas à la relayer largement auprès de tous vos collègues :

<http://enseignants.se-unsa.org/2eme-heure-sup-imposee-pour-nous-c-est-non>

## 2600 postes d'enseignants supprimés : pour le SE-UNSA c'est également NON ! Grève intersyndicale le 12 novembre 2018

2600 suppressions de postes d'enseignants du second degré sont annoncées pour la rentrée 2019 alors que les effectifs sont en hausse avec une augmentation de 46 000 élèves. Chez les administratifs, ce sont 400 postes qui seront supprimés, alors que la charge administrative va croître proportionnellement aux effectifs élèves.

Notre fédération UNSA EDUCATION lance (avec deux autres fédérations de l'Education Nationale, le SGEN-CFDT et la FSU) un appel à la grève le

**LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

Soyez nombreux à manifester vos craintes quant à vos conditions de travail mais surtout celles de vos élèves !

<http://sections.se-unsa.org/33/spip.php?article3129>

## Réforme du lycée : L'orientation en fin de seconde, tout n'est pas clair

La note de service 2018-115 du 26 septembre 2018 précise les modalités d'orientation en fin de seconde. Les élèves qui s'orienteront en première générale devront faire des vœux de spécialités (4 à 5 spécialités) dès le deuxième trimestre via une fiche dialogue. Le choix final appartiendra aux familles.

Le SE-UNSA, qui n'a pas été consulté par le ministère sur ce sujet, alerte sur les difficultés à venir dans les établissements et pour les familles.

Des interrogations demeurent, qu'il s'agisse des calendriers, des moyens DHG, ou celles liées à l'élaboration des emplois du temps.

Quid de l'orientation post-seconde :

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1205>

## Demande de poste adapté avant le 5 novembre 2018

L'affectation sur un poste adapté s'adresse aux enseignants qui, temporairement, ne peuvent plus enseigner, ou qui souhaitent se réorienter.

Pour bénéficier du dispositif d'adaptation, il est indispensable d'en faire la demande via le portail RH du rectorat, que ce soit pour une première demande, une demande de maintien, ou une sortie du dispositif. Il est impératif de lire avec attention la circulaire rectorale (lien ci-dessous) si vous envisagez de demander un poste adapté. N'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement.

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article950>

## Les rendez-vous carrière :

Vous êtes éligible au rendez-vous de carrière ou avez reçu votre évaluation. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous avez des questions ou besoin des conseils.

<http://enseignants.se-unsa.org/Rendez-vous-de-carriere-en-2017-Fin-de-la-saison-1>

<http://enseignants.se-unsa.org/Rendez-vous-de-carriere-rentree-2018-saison-2>

## Les stages du SE-UNSA



### Colloque Laïcité et Ecole le 8 novembre 2018 à Talence

En 2018, que signifie la laïcité dans notre quotidien d'enseignant ? Inscriptions avant le 08 octobre 2018.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1196>

### Stage "Entrée dans le métier"

Le SE-UNSA organise un stage "entrée dans le métier" à destination des stagiaires du second degré. Il y sera question, entre autres, des mutations inter-académiques. Chaque participant pourra y affiner sa stratégie de formulation des vœux et rencontrer les élus du SE-UNSA :

**Mardi 20 novembre 2018**

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1198>

Attention : l'autorisation d'absence est à déposer auprès du chef d'établissement avant les vacances d'automne.

**ADHÉREZ**

### **C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !**

*Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !*

*Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.*

*J'adhère en cliquant ici !*

#### Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b> Secrétaire Académique Elu au CTA	L.P. Dassault à MERIGNAC	<b>Anne MARCHAND</b> Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX
<b>Christine MOINE-UIBER</b> Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	Lycée Brémontier à BORDEAUX	<b>Liza MARTIN</b> Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	L.P. La Morlette à CENON
<b>Evelyne FAUGEROLLE</b> Elue à la CAPA des certifiés et au CTA	Collège Les Lesques à LESPARE	<b>Sophie MERCADAL</b> Elue à la CAPA des certifiés	Collège d'Albret à DAX
<b>Patricia ESCAPIL</b> Elue au CTA et à la CAPA des certifiés	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE	<b>Christelle LABATUT</b> Elue à la CAPA des certifiés	Collège Rosa Bonheur à BRUGES
<b>Catherine AMBEAU</b> Responsable Académique "Entrants dans le métier"	L.P. Ph. de Gerde à PESSAC		

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)